

LEGENDE

- Zones Urbaines**
- Ua** : Secteurs urbanisés les plus denses (le centre-bourg de La Flachère, ainsi que le hameau du Boissieu)
 - Ub** : Secteurs urbanisés de densité faible à moyenne.
 - Ubs** : Sous-secteur de la zone Ub, destiné à l'aménagement de l'entrée Sud et à du stationnement
- c** : Secteurs où la réalisation de constructions nécessitant un système d'évacuation des eaux usées est conditionnée par la création d'une nouvelle unité de traitement
- i** : Secteurs où est autorisée la mise en place d'un assainissement autonome

- Zones A Urbaniser**
- 1AU** : Secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être couverts à l'urbanisation (sous la forme d'une opération d'aménagement d'ensemble)
 - 2AU** : Secteurs non construits, insuffisamment équipés, et urbanisables après modification ou révision du présent PLU

- Zones Agricoles**
- A** : Secteurs à vocation principale d'activité agricole
 - Aa** : Secteurs à vocation agricole mais présentant une sensibilité paysagère
 - Aco** : Secteurs correspondant à des corridors écologiques
 - Apr** : Secteur à vocation agricole mais présentant une sensibilité vis-à-vis du périmètre rapproché du captage de la Buisière
- c** : Secteurs où la réalisation de constructions nécessitant un système d'évacuation des eaux usées est conditionnée par la création d'une nouvelle unité de traitement
- i** : Secteurs où est autorisée la mise en place d'un assainissement autonome

- Zones Naturelles**
- N** : Secteurs à vocation principale naturelle et forestière
 - Na** : Secteurs de constructibilité limitée, liés à des activités économiques artisanales (scierie)
 - Nco** : Secteurs correspondant à des corridors écologiques
 - Ne** : Secteurs de constructibilité limitée, liés à des équipements publics (salle de fêtes)
 - Nj** : Secteurs correspondant à des potagers situés hors zones urbaines
 - Npi** : Secteurs correspondant aux périmètres immédiats de captage des sources
 - Nz** : Secteurs correspondant à la Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique de type I
- i** : Secteurs où est autorisée la mise en place d'un assainissement autonome

- Prescriptions liées aux risques**
- Secteurs inconstructibles, sauf occupations et utilisations du sol spécifiques
 - Secteurs constructibles, sous réserves de prescriptions spéciales
 - Périmètre du zoom de la carte des aléas numérisée sur les secteurs bâtis (pour les autres secteurs, se reporter à la carte générale des aléas du territoire - échelle 1/10000 - fond IGN)

- Éléments de superposition au zonage**
- Espace Boisé Classé
 - Emplacements réservés
 - Changement de destination autorisé
- Éléments affichés à titre informatif**
- Bâtiments agricoles accueillant du bétail
 - Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
 - Périmètres rapprochés des captages des sources de Boissieux aval et amont
 - Périmètre éloigné du captage de la source située sur Saint-Vincent-De-Mercurey
 - Cimetière communale

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire
ER1	Aménagement de places de stationnement	Commune
ER2	Élargissement de la voie	Commune
ER3	Aménagement de places de stationnement	Commune
ER4	Cheminement d'accès pour l'entretien du système d'assainissement	Commune
ER5	Aménagement de l'entrée de village	Commune

Plan Local d'Urbanisme

Version intégrant la modification simplifiée N°1 du PLU

4.1 Document graphique

Plan de zonage faisant apparaître les risques naturels

PLU approuvée en date du :	Certifié conforme par le maire et annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant la modification simplifiée N°1 en date du :
27 Septembre 2016	17 Juillet 2018
	Le Maire

Plan de Zonage	Edition de Juillet 2018
Extrait du Plan Cadastral	1/6000

Atelier Bda Urbanisme et environnement
 Parc d'activités de Côte Rousse
 180, rue du Genevois - 73 000 CHAMBERY
 Tél : 04 79 70 55 64
 Courriel : contact@atelierbda.fr

